

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** KMPR® Series Resists
- **Code du produit:** Y211029, Y211045, Y211055, Y211060, Y211064, Y211066, Y211067
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Secteur d'utilisation**
 SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Photorésist
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 Kayaku Advanced Materials
 200 Flanders Road
 Westborough, MA 01581
 Tel: (617) 965-5511
 Fax: (617) 965-5818
- **Service chargé des renseignements:**
 Product Safety
 Email: productsafety@kayakuAM.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 Kayaku Advanced Materials : 617-965-5511
 Chemtrec USA Emergency : 800-424-9300 (24 hr)
 Chemtrec International Emergency : 703-527-3887 (24 hr)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

Nom du produit: KMPR® Series Resists

(suite de la page 1)

 • **Mention d'avertissement** Attention

 • **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Sulfonium, diphenyl[4-(phenylthio)phenyl]-, (OC-6-11)-hexafluoroantimonate(1-) (1:1)

Sulfonium, (thiodi-4,1-phenylene) bis[diphenyl-, (OC-6-11)-hexafluoroantimonate (1-) (1:2)

 • **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

 • **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Mousse résistant à l'alcool.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Poudre d'extinction.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Dioxyde de carbone.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

 • **Indications complémentaires:**

Le mélange contient 52,1 % de composants dont la toxicité est inconnue.

Contient 52,1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

 • **2.3 Autres dangers**

 • **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

 • **PBT:** Non applicable.

 • **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

 • **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

 • **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

 • **Composants dangereux:**

CAS: 120-92-3	cyclopentanone	25-50%
EINECS: 204-435-9	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	1-10%
EINECS: 203-539-1	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	

(suite page 3)

Nom du produit: KMPR® Series Resists

(suite de la page 2)

CAS: 108-32-7 EINECS: 203-572-1	carbonate de propylène ! Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 89452-37-9	Sulfonium, (thiodi-4,1-phenylene) bis[diphenyl-, (OC-6-11)-hexafluoroantimonate (1-) (1:2) ! Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ! Skin Sens. 1, H317	1-5%
CAS: 71449-78-0	Sulfonium, diphenyl[4-(phenylthio)phenyl]-, (OC-6-11)-hexafluoroantimonate(1-) (1:1) ! Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ! Skin Sens. 1, H317	1-5%

· des composants supplémentaires

Epoxy Resin (CAS Proprietary)	40-70%
-------------------------------	--------

 · **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

 · **4.1 Description des premiers secours**

 · **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

 · **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

 · **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

 · **Après contact avec les yeux:**

Laver les yeux immédiatement avec une grande quantité d'eau ou de sérum physiologique, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure jusqu'à ce qu'aucune trace de produit chimique ne reste (environ 20 minutes). Enlever les lentilles cornéennes si actuel et facile à enlever. Chercher une attention médicale immédiate.

 · **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

 · **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

 · **5.1 Moyens d'extinction**

 · **Moyens d'extinction:**

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

 · **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

Eau

 · **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **5.3 Conseils aux pompiers**

 · **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: KMPR® Series Resists

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Veiller à une aération suffisante.**Tenir éloigné des sources d'inflammation.**Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.***· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:***En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.**Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.***· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).**Assurer une aération suffisante.**Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.***· 6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.**Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.**Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.**Eviter la formation d'aérosols.***· Préventions des incendies et des explosions:***Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.**Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.**Tenir à l'abri de la chaleur.**Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.***· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités***Oxydants acides forts, Bases fortes, des Agents, la forte réduction des Agents, de fer, de l'Hydrazine***· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***En raison de sa sensibilité à la lumière, le produit doit être conservé dans des fûts en verre brun ou en acier spécial.***· Indications concernant le stockage commun:***Ne pas stocker avec des amines.**Do not store together with amines.**Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).**Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.**Ne pas conserver avec les agents de réduction.***· Autres indications sur les conditions de stockage:***Protéger contre les effets de la lumière.**Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.**Tenir les emballages hermétiquement fermés.**Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.***· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: KMPR® Series Resists

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

• 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME	Valeur momentané: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	--

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger ni boire.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

- **Odeur:**

Caractéristique

(suite page 6)

Nom du produit: KMPR® Series Resists

(suite de la page 5)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.																																				
· valeur du pH:	Non déterminé.																																				
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé. 130 °C																																				
· Point d'éclair	30 °C																																				
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.																																				
· Température d'inflammation:	270 °C																																				
· Température de décomposition:	Non déterminé.																																				
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.																																				
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.																																				
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	1,3 Vol % Non déterminé.																																				
· Pression de vapeur à 20 °C:	11 hPa																																				
· Densité: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	Non déterminée. Voir le tableau 1, autres informations. Non déterminé. Non déterminé.																																				
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible																																				
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.																																				
· Viscosité: Dynamique: Cinématique: · 9.2 Autres informations	Non déterminé. Non déterminé. Table 1. Product specific gravity and VOC data.																																				
	<table><tr><td>Name</td><td>Number</td><td>Sp. Grav.</td><td>Vol. (%by wt.)</td></tr><tr><td>VOC (g/L)</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>KMPR 1002</td><td>Y211029</td><td>1.02</td><td>69-72</td></tr><tr><td>KMPR 1005</td><td>Y211045</td><td>1.07</td><td>54-56</td></tr><tr><td>KMPR 1010</td><td>Y211055</td><td>1.10</td><td>44-46</td></tr><tr><td>KMPR 1015</td><td>Y211060</td><td>1.12</td><td>39-44</td></tr><tr><td>KMPR 1025</td><td>Y211064</td><td>1.20</td><td>35-37</td></tr><tr><td>KMPR 1035</td><td>Y211066</td><td>1.21</td><td>33-35</td></tr><tr><td>KMPR 1050</td><td>Y211067</td><td>1.22</td><td>32-35</td></tr></table>	Name	Number	Sp. Grav.	Vol. (%by wt.)	VOC (g/L)				KMPR 1002	Y211029	1.02	69-72	KMPR 1005	Y211045	1.07	54-56	KMPR 1010	Y211055	1.10	44-46	KMPR 1015	Y211060	1.12	39-44	KMPR 1025	Y211064	1.20	35-37	KMPR 1035	Y211066	1.21	33-35	KMPR 1050	Y211067	1.22	32-35
Name	Number	Sp. Grav.	Vol. (%by wt.)																																		
VOC (g/L)																																					
KMPR 1002	Y211029	1.02	69-72																																		
KMPR 1005	Y211045	1.07	54-56																																		
KMPR 1010	Y211055	1.10	44-46																																		
KMPR 1015	Y211060	1.12	39-44																																		
KMPR 1025	Y211064	1.20	35-37																																		
KMPR 1035	Y211066	1.21	33-35																																		
KMPR 1050	Y211067	1.22	32-35																																		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Stable
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Polymérisation par dégagement de chaleur.

(suite page 7)

Nom du produit: KMPR® Series Resists

(suite de la page 6)

- **10.4 Conditions à éviter**
 Chaleur, flammes et étincelles. Extrêmes de température et de la lumière directe du soleil.
 Chaleur, flammes et étincelles. Extrêmes de température et de la lumière directe du soleil.
 Entrer en contact avec des substances incompatibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
 Oxydants acides forts, Bases fortes, des Agents, la forte réduction des Agents, de fer, de l'Hydrazine
 Agents oxydants forts, bases fortes, acides forts, amines
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 Gaz/vapeurs corrosifs
 Danger de formation de produits pyrolysés toxiques
 Antimony oxide

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
120-92-3 cyclopentanone

Oral	LD50	1820 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	19,5 mg/l (rat)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	LD50	5660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	54,6 mg/l (rat)

108-32-7 carbonate de propylène

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

- **Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:**
 Mélange de sels de triarylsulfonium/hexafluoroantimoniates (no CAS 71449-78-0 et 89452-37-9) dans le carbonate de propylène (numéro du CAS 108-32-7): ce matériau s'est révélé mutagène dans le test d'Ames bactérien. Il est inactif, toutefois, dans le test du micronoyau in vivo de la souris.
 Carbonate de propylène (numéro du CAS 108-32-7): cette substance avait un test d'Ames négatif avec ou sans activation métabolique.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Résultats sur l'homme:** No further relevant information available.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Nom du produit: KMPR® Series Resists

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

89452-37-9 Sulfonium, (thiodi-4,1-phenylene) bis[diphenyl-, (OC-6-11)-hexafluoroantimonate (1-) (1:2)

LC50/24 h 4,4 mg/l (daphnia)

LC50/48 hr 0,68 mg/L (daphnia)

71449-78-0 Sulfonium, diphenyl[4-(phenylthio)phenyl]-, (OC-6-11)-hexafluoroantimonate(1-) (1:1)

LC50/24 h 4,4 mg/l (daphnia)

LC50/48 hr 0,68 mg/L (daphnia)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Disposition s'imposent conformément aux règlements internationaux, nationaux et régionaux.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA**

UN1866

(suite page 9)

Nom du produit: KMPR® Series Resists

(suite de la page 8)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	RÉSINE EN SOLUTION
· IMDG, IATA	RESIN SOLUTION

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	III
-------------------	-----

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:	Oui
---------------------	-----

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler:	Attention: Liquides inflammables.
· No EMS:	30
· Stowage Category	F-E, S-E
	A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun n'a été identifié.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 10)

Nom du produit: KMPR® Series Resists

(suite de la page 9)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Art. 9 (1) du règlement (CE) no 1272/2008 a été utilisé à des fins de classification.

· **Service établissant la fiche technique:** Product safety department· **Contact:** Tom Cole, EHS Manager (tcole@kayakuAM)· **Historique des révisions**

Les renseignements du fabricant à la section 1, les renseignements sur les dangers des produits à la section 2 et les renseignements sur les dangers des composants à la section 3 ont été mis à jour.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**